

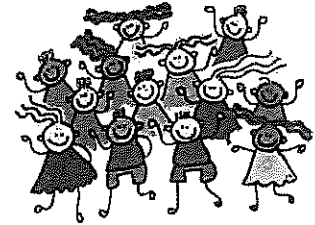
# ALSH DES MERCREDIS ET DES VACANCES

Quotient Familial	ALSH MERCREDI	ALSH MERCREDI	ALSH MERCREDI ET VACANCES
	Tarif ½ journée SANS REPAS	Tarif ½ journée AVEC REPAS	Tarif journalier
≤ 450 €	1,13 €	3,73 €	4,78 €
De 451 € à 649 €	1,73 €	4,40 €	6,13 €
De 650 € à 800 €	2,55 €	5,28 €	7,83 €
De 801 € à 950 €	3,23 €	6,02 €	9,25 €
De 951 € à 1099 €	4,04 €	6,88 €	10,92 €
De 1100 € à 1250 €	5,02 €	7,87 €	12,89 €
De 1251 € à 1399 €	6,13 €	9,09 €	15,22 €
≥ 1400 €	7,48 €	10,48 €	17,96 €



## ACCUEIL TEMPS PLUS DES ALSH DES MERCREDIS ET DES VACANCES

Le matin	1,06 €
Le soir	1,06 €



reçu le

31 JUL. 2018

SOUS-PREFECTURE  
D'ARCAÇON

DELIBERATION n° 2018/07/08

COMMUNE DE LUGOS

Le vingt-six juillet deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUGOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence d'Emmanuelle TOSTAIN, maire.

Date convocation  
19/07/2018

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

**PRESENTS** : Mme TOSTAIN, M. ARQUEMBOURG, Mme DUFAURE, M. BEAU, M. DAVID, Mme MARBOIS, Mme LAURIQOUX, Mme VANDENBUSSCHE, M. LOBBEE, M. VERFAILLIE, Mme DECAUP.

**ABSENTS** : Mme VALLIER (pouvoir à Mme DUFAURE), M. CANO, Mme CAMBOURIEU (pouvoir à M. ARQUEMBOURG), Mme LANUC.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. BEAU.

**OBJET** : ALSH de Belin-Béliet : facturation de l'Accueil Temps Plus

Par délibération n° 2012/02/06 du 28 février 2012, le conseil municipal avait décidé de prendre en charge l'accueil temps plus proposé par la commune de Belin-Béliet dans le cadre du fonctionnement de l'ALSH commun aux communes de Belin-Béliet et Lugos.

Après consultation de la commission mixte finances/affaires scolaires réunie le vendredi 20 juillet dernier, il est proposé aux membres du conseil de bien vouloir maintenir la prise en charge par la commune de l'Accueil Temps Plus des enfants lugosiens inscrits à l'ALSH et utilisant ce service.

Le conseil municipal, après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la prise en charge par la commune de l'Accueil Temps Plus des enfants lugosiens inscrits à l'ALSH et utilisant ce service.

Fait et délibéré le 26 juillet 2018

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Emmanuelle TOSTAIN

